

Séance du 26 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION N° CS 2007-09-16

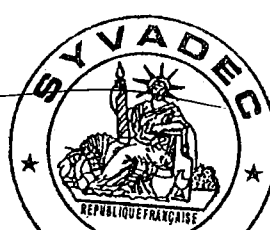
**OBJET : MARCHÉ D'EXPLOITATION / LANCEMENT PROCEDURE
D'APPEL D'OFFRES A02 VA 10-2007 / AUTORISATION DE
SIGNATURE.**

			L'an deux mil sept, le 26 Septembre à 10H00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
42	28	28	

MM : François TATTI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, Dominique MATRAGLIA, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Pierre Régis GONSOLIN, Gilbert DINI, Jean Noël VALERY, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Maurice PARIGGI, Antoine GREANI, Pierre Paul DEGORTES, José GIANZILY, Eugène BETTELANI, Jean Baptiste GIFFON, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Joseph CESARI, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean Pierre GIORDANI.

Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON.
Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, René DOMINICI, Henri SISCO, Hyacinthe MATTEI, Xavier POLI, Charles VIVIANI, Georges MELA, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.

Madame :
Messieurs :

	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du :
MM Pierre GUIDONI		Le Président du SYVADEC
18 SEPTEMBRE 2007	Sous-Préfecture de CORTE	
18 SEPTEMBRE 2007	11 OCT. 2007	
18 SEPTEMBRE 2007	ACCUSE DE RÉCEPTION	

OBJET : Marché d'exploitation / lancement procédure d'appel d'offres AO2 VA 10-2007 / autorisation de signature.

Monsieur François TATTI informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour l'exploitation du site de Viggianello. L'avis d'appel public à concurrence sera envoyé au JOUE et au BOAMP.

Il précise qu'en référence aux articles L 57-11-1 et L 5211-1 du CGCT et en application de l'article L 2122-21-1 du CGCT, relative aux procédures de passation des marchés publics, Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée du rapport de présentation afin d'identifier les besoins et le montant prévisionnel de ce marché :

RAPPORT DE PRESENTATION

I - OBJET DU MARCHÉ

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché d'exploitation d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe II (C.S.D.U.), sur la commune de Viggianello (Corse du Sud).

II - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché n'est pas alloti – Il s'agit de l'exploitation du C.S.D.U. de Viggianello comprenant les prestations suivantes (variantes admises) :

- exploitation de la première partie du casier jusqu'à la côte de la risberme intermédiaire définie par le maître d'ouvrage ;
- maintenance du réseau de collecte et du bassin de stockage des eaux pluviales et équipements annexes ;
- maintenance du réseau de collecte, du bassin de stockage des lixiviats et exploitation du système de traitement des lixiviats retenu par le maître d'ouvrage ;
- entretien et maintenance du système de récupération et de traitement ou de valorisation du biogaz de l'ensemble du CSDU ;
- entretien et surveillance du CSDU.

III - ECONOMIE GENERALE

Le montant de la prestation est estimé entre 600.000 € et 2.400.00 € par an - Les crédits nécessaires à la dévolution de ces prestations concernant ce marché sont inscrits au budget primitif 2007 et années suivantes.

IV - DUREE DU MARCHÉ

La durée effective du marché est définie par le temps nécessaire au comblement de la première phase du casier de stockage, soit une fois la côte de la risberme intermédiaire définie par le maître d'ouvrage atteinte. Toutefois, la durée du marché n'excèdera pas 5 ans à compter de la date de démarrage des prestations.

V - CHOIX DE LA PROCEDURE

Compte tenu du montant prévisionnel du marché, la procédure est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles, 33, 53 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (circulaire du 3 août 2006).

La publicité sera envoyée suivant l'article 40 du Code des Marchés Publics au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

La Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 26 septembre 2007. Seront invités à participer à la Commission Monsieur le Trésorier du SYVADEC, Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant, ainsi que les services du SYVADEC.

Après lecture du rapport de présentation, Monsieur François TATTI demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**28 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- Prend acte que la procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été retenue, suivant les articles 33, 53 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (circulation du 3 août 2006);
- Prend acte que l'avis d'appel public à concurrence sera envoyé au JOUE et au BOAMP,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux paramètres définis dans le rapport de présentation dont lecture a été faite lors de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 26 Septembre 2007
Extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT DU SYVADEC

François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE

11 OCT. 2007

ACCUSE DE RÉCEPTION